

JURY D'APPEL

Appel 2007/08

Règle impliquée : F2.1

Epreuve :	Les 6 heures des croiseurs
Dates :	1 ^{er} juillet 2007
Club organisateur :	CN Vassivière
Classe :	Micro 5.5
Président du Comité de protestation :	François LOGET

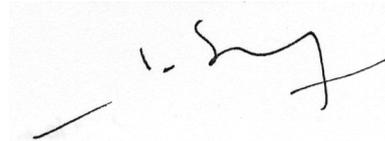
Par lettre en date du 8 août 2007, reçue sous pli recommandé à la FFVoile le 29 septembre 2007, Monsieur Michel Bonnard skipper du Sprinto 262 fait appel d'une décision du Comité de Protestation rendue le 1^{er} juillet 2007 contestant l'application des règles de la classe Micro.

L'appel est conforme à la règle 70.1 mais ne respecte pas l'Annexe F2 des RCV 2005-2008 qui précise que l'appelant doit envoyer à l'autorité nationale un appel dans les 15 jours suivant la réception de la décision écrite du comité de protestation.

Le délai imparti n'étant pas respecté, l'appel n'a pas été instruit par le Jury d'Appel.

Paris, le 23 novembre 2007

Jacques SIMON
Président du Jury d'Appel



Assesseurs : A. Bellaguet, B. Bonneau, G. Bossé, J.P. Cordonnier, P. Gérodias, A. Meyran, F. Salin